

Compte rendu de la séance du 08 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance : Madame SIMAO Annick

Ordre du jour:

- Compte administratif 2020 - Budget Eau et Commune
- Compte de gestion 2020 - Budget Eau et Commune
- Affectation du résultat - Budget Eau et Commune
- Vote des taxes directes locales
- Budget primitif 2021 - Budget Eau et Commune
- Questions Diverses

Délibérations du conseil:

BUDGET EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (DE 33 2021)

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux présents le compte administratif 2020.

L'assemblée, en l'absence de l'intéressé, vote le compte administratif 2020 tel qu'il est présenté.

Lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement :	41 814.41 €
- Recettes de fonctionnement :	39 939.87€
- Résultat d'exécution 2020 :	- 1874.54€
- Résultat reporté N-1 :	9 590.69€
- Dépenses d'investissement :	9246€
- Recettes d'investissement :	6283.64€
- Résultat d'exécution 2020 :	- 2962.36 €
- Résultat reporté N-1 :	14 651 €

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie d'Argentan.

BUDGET EAU - COMPTE GESTION 2020 (DE 34 2021)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, les conseillers municipaux déclarent que le compte dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie d'Argentan.

BUDGET EAU - AFFECTATION DU RESULTAT (DE 35 2021)

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux présents le compte administratif 2020.

Considérant les résultats, l'affectation du résultat au budget 2021 sera le suivant :

- Dépenses de fonctionnement :	41 814.41 €
--------------------------------	-------------

- Recettes de fonctionnement : 39 939.87€
- Résultat d'exécution 2020 : - 1874.54€
- Résultat reporté N-1 : 9 590.69€

- Dépenses d'investissement : 9246€
- Recettes d'investissement : 6283.64€
- Résultat d'exécution 2020 : - 2962.36 €
- Résultat reporté N-1 : 14 651 €

A affecter au budget 2021 :

001 : excédent de 11 688.73€

002 : excédent de 7 716.15€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie d'Argentan.

BUDGET EAU - BUDGET PRIMITIF 2021 (DE 36 2021)

A partir des dépenses et des recettes réelles de l'exercice 2020, le conseil municipal prépare le budget primitif 2021.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section d'investissement : 15 917.73€

- Section de fonctionnement : 50 316.15€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie d'Argentan.

BUDGET COMMUNAL- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (DE 39 2021)

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux présents le compte administratif 2020.

L'assemblée, en l'absence de l'intéressé, vote le compte administratif 2020 tel qu'il est présenté.

Lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 113 387.70€
- Recettes de fonctionnement : 146 937.54€
- Résultat d'exécution 2020 : +33 549.84€
- Résultat reporté N-1 : +74 069.35€

- Dépenses d'investissement : 109 402.72€
- Recettes d'investissement : 38 727.77€
- Résultat d'exécution 2020 : - 70 674.92 €
- Résultat reporté N-1 : 24 538.21€

Restes à réaliser dépenses d'investissement : 6826€

Restes à réaliser recettes d'investissement : 36 000€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie d'Argentan.

BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2020 (DE 40 2021)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, les conseillers municipaux déclarent que le compte dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie d'Argentan.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT (DE 41 2021)

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux présents le compte administratif 2020.

L'affectation du résultat pour le budget primitif 2021 sera comme suivant :

- Dépenses de fonctionnement :	113 387.70€
- Recettes de fonctionnement :	146 937.54€
- Résultat d'exécution 2020 :	+33 549.84€
- Résultat reporté N-1 :	+74 069.35€
- Dépenses d'investissement :	109 402.72€
- Recettes d'investissement :	38 727.77€
- Résultat d'exécution 2020 :	- 70 674.92 €
- Résultat reporté N-1 :	24 538.21€

Restes à réaliser dépenses d'investissement : 6828€

Restes à réaliser recettes d'investissement : 36 000€

A affecter au budget 2021 :

001 un déficit de 46 136.74€

002 : un excédent de 55 194.66€

1068 : 16 962.74€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie d'Argentan.

BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2021 (DE 42 2021)

A partir des dépenses et des recettes réelles de l'exercice 2020, le conseil municipal prépare le budget primitif 2021.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section d'investissement :	226 281.66€
- Section de fonctionnement :	116 601.19€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie d'Argentan.

TAUX 2021 FISCALITE (DE 43 2021)

Monsieur le Maire expose les changements liés à la fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la **taxe d'habitation** (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux. A partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.

La part du département est 27.07%

Les taux de référence proposés pour 2021 sont :

Taxe foncière bâti : 31.54%

Taxe foncière non bâti : 11.57%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas varier les taux pour l'année 2021

Taxe foncière bâti : 31.54%

Taxe foncière non bâti : 11.57%